

AH.-
REPUBLIQUE DU BENIN
~~~~~  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
~~~~~

DECRET N°98-65 DU 18 FEVRIER 1998

Portant nomination de Monsieur Christophe AKELE
en qualité de Directeur des Examens et Concours.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs
de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 9 avril 1996, portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°97-271 du 09 juin 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère de L'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

SUR proposition du Ministre de L'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 janvier 1998 ;

DECRETE :

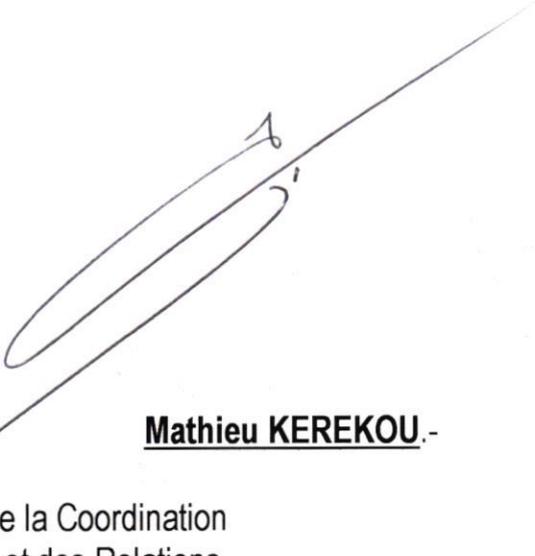
Article 1er : Monsieur Christophe AKELE est nommé Directeur des Examens et Concours.

.../...

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 18 Février 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



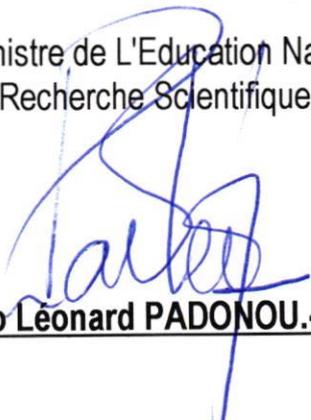
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre de L'Education Nationale et
de la Recherche Scientifique,



Jijoho Léonard PADONOU.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4 AUTRES
MINISTERES 15 SGG 4 DCF-DGTCP-DGBM-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB- ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.